

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020**

-----

- Date de convocation : 25/06/2020
- Date d'affichage : 25/06/2020

**Nombre de Membres :**

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

L'an deux mil vingt, le premier juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur ALLAIRE Serge, Madame BERLEMONT Céline, Monsieur BERTRAND Eric, Madame BLANCHARD Bernadette, Madame CUGNET-WATTELET Brigitte, Madame JACQUEMIN Muriel, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Monsieur LECLERE Christian, Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Madame LETURQUE PLANET Aurélie, Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur LORGNET Daniel, Monsieur MORVAN Hervé, Madame SCHMITT Patricia.

**Étaient absents :** Monsieur HEMERYCK Gérard qui a donné pouvoir à M. LESUEUR Jean-Claude.

Madame Aurélie LETURQUE PLANET a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION 2020-58 : MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT CIMETIERE  
(Rapporteur : Hervé MORVAN)**

Le règlement du cimetière stipule qu'il est possible d'acquérir des concessions perpétuelles. Or cette durée pose des problèmes de reprise lorsque la tombe est abandonnée ou non entretenue. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement du cimetière ainsi que la délibération n° 2018/41 en remplaçant les concessions perpétuelles par des concessions cinquantennaires renouvelables. De ce fait, il convient de revoir les tarifs des concessions.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,  
Vu l'avis favorable du Bureau,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** le remplacement des concessions perpétuelles par des concessions cinquantennaires à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**AUTORISE** la vente de caveau 3 places au cimetière « des Ecourtieux » à partir de ce jour.

**AUTORISE** la modification du règlement du cimetière en ce sens.

**DECIDE** la modification des tarifs comme suit à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

➤ **Concessions du cimetière**

- Concession de cimetière cinquantenaire.....450,00€ la concession
- Concession de cimetière trentenaire.....250,00€ la concession

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le 01/07/2020

SLO

ID : 060-21600232-20200701-2020\_58D-DE

➤ **Concessions de l'espace funéraire « cimetière les ECOURTIEUX »**

- Concession cinquantenaire du columbarium .....1 500,00€ la concession
- Concession trentenaire du columbarium .....1 000,00€ la concession
- Concession cinquantenaire des cavurnes.....1 200,00€ la concession
- Concession trentenaire des cavurnes.....800,00€ la concession

➤ **Les plaques nominatives seront en supplément au prix de revient.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Eric BERTRAND

